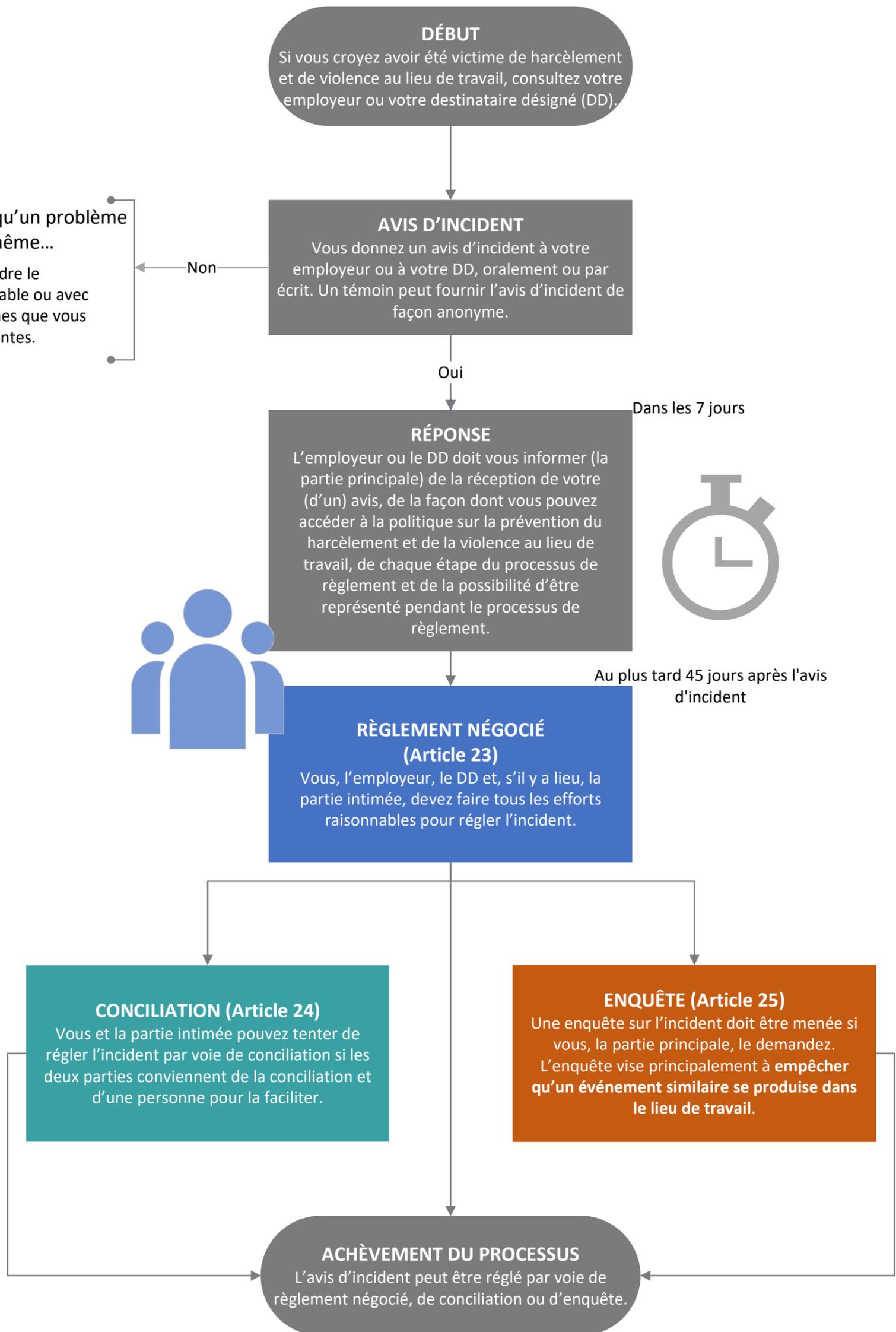


Processus de règlement du harcèlement et de la violence* pour partie principale



Il est possible qu'un problème existe quand même...

Essayez de résoudre le problème à l'amiable ou avec l'aide de personnes que vous estimez compétentes.



REMARQUE IMPORTANTE

Le processus de prévention et de règlement du harcèlement et de la violence vise à cerner et à régler les problèmes systémiques au sein de l'organisation qui peuvent contribuer à des cas de harcèlement et de violence au travail. Une fois le problème cerné, des mesures préventives seront mises en œuvre pour réduire le risque de harcèlement et de violence dans le lieu de travail.

*Il s'agit d'un aperçu seulement, qui ne remplace pas les dispositions du *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* ou vos processus ou politiques organisationnels.

